

QUEL EST LE BILAN DES ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES DEPUIS 2005 ?

Fabienne PAULIN-MOULARD

Inspectrice générale de l'Éducation nationale, doyenne du groupe des Langues vivantes

Remarques préalables

Conformément aux choix du Cnesco pour cette conférence de consensus sur les langues, nous n'évoquerons pas les langues régionales, bien qu'elles soient aujourd'hui concernées par les mêmes programmes officiels que les autres langues.

Nous utiliserons les désignations encore en vigueur à ce jour à savoir 1^{re}, 2^e et 3^e langue vivante, selon l'ordre d'apprentissage en milieu scolaire par l'élève, sachant que cette désignation laissera la place, dans les nouveaux programmes de lycée¹, à celle de « langues A, B et C ».

Les données chiffrées émanent, pour le premier degré, des enquêtes de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO, enquête ONDE rentrée scolaire 2018) et, pour le second degré, de la Direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective (DEPP²).

A. Les langues vivantes enseignées dans le système scolaire aujourd'hui

1. Les langues enseignées selon les niveaux et les orientations

1.a. Premier degré

Dans le premier degré, la langue principalement enseignée est l'anglais, apprise par 95,87 % des écoliers ; viennent ensuite l'allemand à 2,52 %, l'espagnol à 0,39 % et l'italien à 0,29 %. D'autres langues (telles que l'arabe, le chinois, l'hébreu, le portugais, le russe) sont également enseignées dans le premier degré mais pour un très petit nombre d'élèves (entre 0,03 % et 0,01 %).

Depuis la rentrée 2016, les élèves apprennent une première langue vivante dès le CP.

1.b. Second degré

Parcours linguistique et diversité des langues

Dans le second degré, les élèves poursuivent en général en classe de sixième la langue qu'ils ont apprise dans le premier degré.

Depuis la réforme du collège de 2016, tous les élèves apprennent une deuxième langue en classe de cinquième. L'apprentissage de cette deuxième langue est en général poursuivi au lycée général et technologique. En lycée professionnel, seuls les élèves des spécialités tertiaires poursuivent l'étude

¹ Parus le 22 janvier 2019.

² Données essentiellement tirées de : Études et statistiques de la DEPP, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2018*, chapitre 4

de leur 2^e langue, à l'exception de dispositifs expérimentaux qui donnent la possibilité aux élèves de certaines spécialités de la voie industrielle de bénéficier d'un enseignement de 2^e langue.

La possibilité d'apprendre une 3^e langue est offerte, en enseignement optionnel, à partir de la classe de seconde au lycée général ainsi qu'aux élèves des séries technologiques STMG et hôtellerie.

Les langues enseignées sont très nombreuses. Si l'on prend en compte les trois rangs (1^{re}, 2^e et 3^e langue) ainsi que tous lieux et modalités d'apprentissage (en incluant les cours par correspondance), on dénombre 22 langues enseignées au moins à une trentaine d'élèves (allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, portugais, néerlandais, polonais, russe, arménien, vietnamien, norvégien, turc, suédois, coréen, tamoul, mélanésien).

En **1^{re} langue**, les langues les plus enseignées sont l'anglais (95,7 %), l'allemand (3,2 %), l'espagnol (0,8 %) et l'italien (0,1 %).

En **2^e langue**, les langues les plus fréquemment choisies par les élèves sont les mêmes, dans des proportions différentes : espagnol (72,1 %), allemand (16,4 %), italien (5,2 %), anglais (4,9 %). D'autres langues sont également apprises en 2^e langue mais dans une proportion moindre. Il s'agit des langues suivantes (classées par nombre d'élèves décroissant) : chinois, portugais, arabe, hébreu, russe, néerlandais, japonais, turc, coréen, arménien, vietnamien, polonais, norvégien, grec moderne, suédois.

La **3^e langue**, quant à elle, concerne les langues suivantes (classées par ordre décroissant d'effectifs) : italien (39,1 %), chinois (16,6 %), espagnol (15,1 %), russe (5,5 %), portugais (4,1 %), arabe (4 %), japonais (3,2 %), allemand (2,5 %), hébreu (0,7 %), anglais (0,1 %). D'autres langues sont également choisies en LV3, en moindre proportion (par ordre décroissant d'effectifs : néerlandais, turc, coréen, polonais, suédois, grec moderne, tamoul, vietnamien, norvégien, indonésien-malaisien, mélanésien, arménien, danois, hindi, hongrois, persan).

2. Modalités et dispositifs spécifiques d'apprentissage des langues

2.a. Dans le premier et second degré

Enseignement de langues et cultures d'origine / Enseignement international de langues étrangères

À l'enseignement de langue dispensé durant le temps scolaire réglementaire s'ajoute parfois, pour les élèves volontaires, un enseignement communément appelé de langues et cultures d'origine (ELCO), en passe de se transformer en enseignement international de langues étrangères (EILE). Ces cours sont organisés dans le cadre d'accords signés entre la France et différents pays. À l'heure actuelle, ces accords concernent l'Algérie, la Croatie, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la Serbie, la Tunisie et la Turquie. Durant l'année scolaire 2017-2018, 82 407 élèves suivaient ces enseignements, dont 4 484 dans le second degré.

Sections internationales

Proposées en primaire, collège et lycée, les sections internationales relèvent d'accords internationaux entre la France et divers pays. À l'heure actuelle, sont ouvertes des sections allemandes, américaines, arabes, britanniques, brésiliennes, chinoises, coréennes, danoises, espagnoles, italiennes, japonaises, néerlandaises, norvégiennes, polonaises, portugaises, russes et suédoises.

Ces sections ont vocation à accueillir des élèves de familles étrangères pour leur permettre de s'intégrer plus facilement dans le système scolaire français. Elles accueillent également des élèves français au parcours linguistique particulier (soit parce qu'ils ont passé une période de leur scolarité dans un pays étranger, soit parce qu'ils témoignent de compétences particulières dans la langue de la section). Les élèves de ces sections suivent un enseignement de langue et littérature et d'histoire-géographie dans la langue de la section. Dans les sections chinoises, les mathématiques remplacent l'histoire-géographie.

Les élèves de ces sections passent un brevet des collèges ainsi qu'un baccalauréat à option internationale.

Ces sections se caractérisent par un enseignement bilingue mais aussi par des démarches biculturelles. Outre les contacts réguliers avec des locuteurs natifs, les élèves sont familiarisés avec la culture du pays de manières diverses. À ce titre, par exemple, l'enseignement des disciplines telles que l'histoire, la géographie ou les mathématiques ne sont pas une simple traduction d'un cours français dans la langue de la section mais il s'organise et se dispense selon les modalités et l'esprit des aires linguistiques concernées.

2.b. En collège seulement

Les bilangues

En 6^e, 13,7 % des élèves apprennent deux langues vivantes en « bilangue » : soit ils poursuivent l'apprentissage de la langue autre que l'anglais dont ils bénéficiaient à l'école primaire tout en commençant dès la classe de 6^e celui de l'anglais, soit ils poursuivent l'apprentissage de l'anglais tout en découvrant une autre langue (par ordre décroissant des effectifs concernés : allemand, espagnol, italien, chinois, portugais, arabe, néerlandais, russe, hébreu, polonais).

L'enseignement de langues et cultures européennes

Cet enseignement complémentaire facultatif de deux heures a été introduit à la rentrée 2017 en collège³. Il poursuit l'objectif de renforcer les compétences linguistiques et culturelles des élèves tout en contribuant à la construction d'une identité européenne.

2.c. En lycée seulement

Les sections européennes et de langues orientales (SELO)

En lycée général et technologique ainsi qu'en lycée professionnel, les SELO s'organisent à ce jour autour d'un travail renforcé entre le professeur de langue et le professeur d'une autre discipline enseignée dans la langue de la section (communément appelée « discipline non linguistique », DNL). Les disciplines enseignées en langue sont très diverses. Essentiellement professionnelles en lycée professionnel et avec une prépondérance de l'histoire-géographie en lycée général et technologique, elles varient selon les spécificités des établissements et représentent un large éventail disciplinaire (disciplines scientifiques, EPS, philosophie, sciences économiques et sociales, etc.).

Les langues de ces sections sont elles aussi diverses (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, néerlandais, russe, vietnamien).

³ Arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Les élèves ayant suivi un enseignement en SELO peuvent obtenir une mention SELO au baccalauréat en passant une épreuve orale spécifique.

Les doubles baccalauréats : les « bi-bac »

Dans certains établissements, les élèves apprenant l'allemand, l'espagnol et l'italien peuvent suivre des enseignements leur permettant d'obtenir une double délivrance de diplômes, à savoir le baccalauréat français et son équivalent dans les pays concernés. Ils peuvent ainsi obtenir un Abibac (*Abitur* + baccalauréat) pour l'allemand, un Bachibac (*Bachillerato* + baccalauréat) pour l'espagnol et un Esabac (*Esame di Stato* + baccalauréat) pour l'italien.

Ces sections se caractérisent par un enseignement renforcé de langue et littérature et un enseignement d'histoire-géographie dans la langue de la section. Elles sont ouvertes aux élèves francophones montrant un intérêt et des compétences marqués pour ces langues et cultures.

L'enseignement technologique en langue vivante (ETLV)

Dans le cadre de la réforme du lycée en cours, les élèves de séries technologiques (ST2S, STL, STI2D, STD2A, STMG et STHR) suivront, dans la continuité de ce qui était en vigueur précédemment, un enseignement de technologie dispensé en langue A, par deux professeurs conjointement, un professeur d'une discipline technologique et un professeur de langue.

L'enseignement de spécialité : langues, littératures et cultures étrangères

Les textes officiels du nouveau lycée prévoient un enseignement de langues vivantes de spécialité. À raison d'un horaire renforcé et sur la base de nouveaux programmes dans une des quatre langues concernées par cet enseignement de spécialité (allemand, anglais, espagnol, italien), les élèves approfondiront leurs connaissances et compétences dans la langue et la culture concernées.

3. Les enseignants

Dans le premier degré, les cours de langues vivantes sont assurés, dans une très grande majorité, par les professeurs des écoles.

Parmi les quelque 73 000 professeurs de langue que compte actuellement le système scolaire français, la majorité d'entre eux enseignent en collège (60 %) contre 40 %.

Les hommes sont nettement moins nombreux que les femmes qui représentent 84 % de l'ensemble.

Environ 21 % d'entre eux exercent dans les établissements privés et 79 % dans les établissements publics. Parmi ces derniers, 74 % sont fonctionnaires et 5 % sont contractuels.

La moyenne d'âge de l'ensemble des professeurs de langue est 43 ans.

B. L'évolution des attentes institutionnelles depuis 2005

1. Le plan de rénovation de l'enseignement des langues de 2005

1.a. Les textes officiels et « l'adoption » du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

En 2005, dans le cadre de la loi d'orientation pour l'École, un décret spécifique aux langues puis une circulaire d'application ont fixé les grandes orientations pour l'enseignement des langues dans le

système scolaire⁴. Ces textes fondent ce qui est communément appelé « le plan de rénovation de l'enseignement des langues ».

L'objectif premier annoncé est de faciliter la mobilité internationale, les échanges internationaux, dans un contexte où les relations internationales vont croissant. Pour atteindre cet objectif, l'institution se propose d'agir à la fois au niveau des structures et de la pédagogie.

Le plan de rénovation prévoit en effet la création de commissions académiques des langues vivantes dont le but premier est de veiller à la diversité linguistique. C'est à ce moment également que sont introduites des évaluations de certains élèves par des certifications dispensées par des organismes étrangers partenaires (en allemand, anglais et espagnol).

Dans le premier degré, alors que les instructions officielles de 2002 avaient défini pour la première fois un horaire à consacrer à l'apprentissage des langues, il fallut attendre cette même date de 2005 et les programmes qui suivirent le plan de rénovation pour que l'enseignement des langues vivantes soit généralisé à tous les niveaux du primaire. Les programmes de 2007 et 2008 pour le premier degré constituent en ce sens un tournant puisqu'ils prennent les langues vivantes en compte au même titre que les autres disciplines.

Dans le second degré, les programmes furent réécrits, en 2007 pour le collège, 2009 pour le lycée professionnel, 2010 et 2011 pour le lycée général et technologique.

Sur le plan pédagogique et didactique, des priorités furent fixées, parmi lesquelles celle de privilégier l'oral, en lien avec l'objectif de faciliter les échanges internationaux. Mais la véritable nouveauté a consisté dans le fait que le « titre premier du décret consacre l'adoption du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) pour l'enseignement des langues dans les écoles et établissements secondaires publics et privés sous contrat. »⁵

1.b. L'adoption du CECRL et ses retombées dans les programmes et les pratiques de classe

Une approche résolument plurilingue

Compte tenu (entre autres) de l'approche résolument plurilingue du CECRL, les programmes de langues vivantes subissent alors une mutation importante puisqu'ils concernent désormais simultanément et conjointement l'ensemble des langues enseignées. Si les programmes de collège de 2007 comportent un « préambule commun » suivi d'une déclinaison par langue, les programmes du lycée professionnel de 2009 puis ceux du lycée général et technologique de 2010, ainsi que les derniers programmes parus (2015 pour le collège, 2019 pour le lycée) proposent une approche globale de l'enseignement des langues qui définit les « principes et objectifs » communs à toutes les langues⁶, les « objectifs généraux de la discipline langues vivantes (étrangères ou régionales) ».⁷

Depuis cette date, toutes les langues suivent les mêmes programmes, les déclinaisons par langue figurant dans des documents d'accompagnement, accessibles sur le site du ministère de l'éducation nationale, Éduscol. Si le but est bien d'enrichir les élèves des compétences dans chaque langue, il

⁴ Décret n° 2005-1011 du 22 août 2005 ; circulaire d'application n° 2006-093 du 31 mai 2006

⁵ BO n° 23 du 8 juin 2006

⁶ BO spécial n° 2 du 19 février 2009

⁷ BO spécial n° 9 du 30 septembre 2010

consiste également à développer des compétences langagières globales, par l'acquisition notamment de stratégies d'apprentissage communes à toutes les langues.

Des niveaux de compétences visés

Il s'agit tout d'abord d'accorder la même importance aux cinq « activités langagières », que sont la compréhension de l'écrit et de l'oral, l'expression écrite et l'expression orale, en continu et en interaction.

Ensuite – et c'est ce qui a été le plus visible et le plus commenté – s'adossant directement au CECRL, les programmes post-2005 définissent des niveaux de compétences visés, au fil des seuils d'apprentissage. On notera que les langues vivantes (qui constituaient à elles seules un domaine du *Socle commun de connaissances, de compétences* de 2005) font désormais partie du « Domaine 1 » du *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture* de 2015, intitulé *Les langages pour penser et communiquer*, qui regroupe le français, les langues vivantes et les mathématiques.

Les niveaux visés au fil du parcours linguistique de l'élève sont les suivants :

- Fin de cycle 3 (fin de classe de 6^e pour la 1^{re} langue, commencée en CP) : au moins A1 dans les cinq activités langagières
- Fin de cycle 4 (fin de 3^e) et niveau du *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture* :
 - 1^{re} langue : au moins A2 dans toutes les activités langagières
 - 2^e langue : A2 dans au moins deux activités langagières
- Fin de cycle terminal :
 - 1^{re} langue : B2
 - 2^e langue : B1

On notera que les élèves peuvent atteindre des niveaux supérieurs à ceux visés, comme le laisse entendre la formulation « au moins ». Cela signifie que leur sont proposées des activités permettant de les conduire au-delà des niveaux visés.

Une approche intégrative de la langue et de la culture

L'accent mis sur l'opérationnalité de la langue n'en diminue pas pour autant la signification majeure des contenus culturels, bien au contraire : par l'introduction de notions culturelles et la mise en ligne de documents d'accompagnement pour la mise en œuvre dans les classes de ces notions culturelles, l'institution délivre un message fort, affirmé à deux reprises dans la circulaire de 2005 relative à la rénovation de l'enseignement des langues :

« Dans tous les cas, les contenus culturels constituent une entrée privilégiée dans la manière d'aborder les apprentissages. »⁸

À cela s'ajoute la place grandissante que prendra la dimension interculturelle de l'enseignement des langues vivantes, définie très clairement dès les programmes du lycée professionnel en 2009 : « Apprentissage des langues vivantes : une formation interculturelle »⁹.

Un concept fait également son entrée dans les nouveaux programmes de seconde de 2010, à savoir celui de « perspective actionnelle ». Il prend sa source dans la définition que le CECRL donne de

⁸ BO n°23 du 8 juin 2006.

⁹ BO spécial n°2 du 19 février 2009.

l'apprenant de langues, considéré et désigné comme un « acteur social » : l'apprenti linguiste apprend une langue non pas pour en maîtriser le code de manière abstraite mais pour agir avec la langue, grâce à la langue.

Les retombées dans le domaine scolaire ont consisté à ancrer les apprentissages dans des tâches dont le sens devait être rendu plus explicite et plus motivant pour les élèves, à travers la réalisation d'un projet concret.

En guise de conclusion, on peut dire que les attentes programmatiques issues du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes de 2005 restent pleinement d'actualité et portent sur les points suivants :

- a. diversité des langues et plurilinguisme ;
- b. enseignement des langues dès le primaire ;
- c. niveaux de compétence visés ;
- d. approche didactique intégrative : égale importance des activités langagières en articulation les unes avec les autres ; apprentissage de la langue et de la culture (de la langue par la culture et de la culture par la langue).

Soulignons que ces évolutions sont allées de pair avec l'utilisation croissante du **numérique** qui facilite l'accès à des documents variés, authentiques, dans des langues diverses ainsi que la différenciation pédagogique et une approche plus individualisée des apprentissages.

2. Bilan depuis 2005

2.a. Diversité des langues et plurilinguisme

Les tableaux statistiques de la Depp montrent une augmentation du nombre d'élèves dans toutes les langues, hormis le russe qui traverse une phase délicate. Le système scolaire français peut s'enorgueillir d'une politique résolument plurilingue qui porte ses fruits¹⁰.

Les pratiques évoluent également, encouragées par les programmes, pour aller de plus en plus, vers des démarches qui créent des liens entre les diverses langues présentes à l'école (langue de scolarisation, langue comme matière, langues des différentes matières, langues vivantes étrangères et régionales, langues des élèves...).

2.b. L'enseignement des langues dans le premier degré

Les enquêtes CEDRE de la Depp montrent que les résultats à la fin de l'école primaire, après une progression très nette entre 2004 et 2010, se sont stabilisés. Ce constat n'a rien de surprenant puisque la période de 2004 à 2010 correspond à la généralisation de l'enseignement des langues vivantes dans le premier degré.

Cette enquête montre en 2016 des résultats très encourageants dans les trois activités langagières évaluées que sont la compréhension de l'écrit et de l'oral ainsi que l'expression écrite.¹¹

¹⁰ cf. tableau en annexe.

¹¹ Depp, *Note d'information 17.19*.

Depuis les programmes de 2016, l'approche par cycles, notamment avec l'introduction du cycle 3 (CM1-CM2-6^e) encourage la coopération inter-degré, facilitant la prise en compte des acquis des élèves à l'entrée en 6^e.

2.c. Les niveaux de compétence visés

L'enquête CEDRE de la Depp de 2016 concernant le collège¹² montre que les résultats sont en nette amélioration dans les compétences de compréhension de l'écrit et de l'oral. En revanche, ils ont tendance à stagner en expression écrite. Si l'on est en droit de se réjouir des résultats en compréhension, fruit du travail mené depuis 2005, il convient de s'interroger sur les résultats décevants en expression écrite.

Il semblerait que diverses causes conduisent à des prestations en expression écrite en-deçà des attentes. On pourrait tout d'abord émettre l'hypothèse que la volonté de désinhiber les élèves en expression orale, qui a produit des effets très positifs, a eu sans doute pour conséquence d'accorder moins d'importance à la rigueur de la langue. À cela s'ajoutent des malentendus autour de l'enseignement de la langue. La recommandation figurant dans les programmes de l'enseigner en contexte (afin de favoriser la compréhension des élèves) a conduit parfois à réduire à la portion congrue la pourtant nécessaire réflexion sur la langue ainsi que les bilans et approches structurantes de la grammaire, du lexique et de la phonologie.

2.d. Une approche didactique plus intégrative, s'appuyant sur le numérique et des modalités de travail variées

On se réjouit de constater que l'ancrage culturel (qui avait été un peu délaissé dans certaines langues dans les années quatre-vingt-dix) est revenu au centre des préoccupations. Même si les notions culturelles, telles qu'elles figurent dans les programmes de 2010, ont pu donner lieu à des malentendus qui conduisent à les aborder de manière trop générale et insuffisamment ancrée dans l'aire linguistique concernée, l'entrée dans les apprentissages se fait bien désormais par les contenus culturels.

Il faut également souligner que l'approche culturelle s'accompagne d'une approche de plus en plus interculturelle qui implique, certes, que les élèves acquièrent des connaissances sur le ou les pays concernés mais aussi qu'ils développent la capacité de mettre ces connaissances en perspective et en relation avec d'autres, dans une approche interculturelle. D'où le développement de projets interlangues et interculturels dans de nombreux établissements scolaires aujourd'hui.

A ce titre, les professeurs de langues peuvent désormais faire un usage quotidien du numérique, pour varier les supports ainsi que les modalités de travail, qui peuvent devenir plus individualisées et permettre des contacts plus faciles avec des locuteurs natifs.

3. Perspectives

En prenant appui sur les programmes en vigueur ainsi que sur ceux en cours de parution pour les lycées, on peut mettre l'accent sur cinq points, qui, on le constatera, reprennent et élargissent ceux évoqués plus haut.

¹² Depp, *Notes d'information 17.20 et 17.21.*

On note tout d'abord que, à l'instar du mouvement amorcé dans les programmes post-2005, les derniers **programmes sont communs à toutes les langues**. Le travail interlangues mis en place dans les établissements scolaires doit donc se poursuivre afin de donner toujours plus de cohérence et de sens à l'enseignement des langues, dans l'intérêt des élèves.

Quant aux **niveaux de compétences** attendus, ils demeureront d'actualité dans les nouveaux programmes. Les nouvelles modalités d'évaluation au baccalauréat devraient permettre de délivrer, en plus d'une note nécessaire à l'obtention du diplôme, une attestation du niveau de compétence atteint par l'élève, en référence aux niveaux définis dans le CECRL.

S'il n'est aucunement question de renoncer aux efforts consentis en direction de l'oral, il s'agit aussi de relever le défi de l'amélioration de la **qualité de la langue**, à l'oral comme à l'écrit. Tout en veillant à ne pas inhiber les élèves par une gestion peu différenciée des erreurs, il faut aussi les motiver par une progression à la fois ambitieuse et bien adaptée à leurs différents profils. Il s'agit également de redonner une place raisonnée et raisonnable à l'enseignement de la langue (grammaire, lexique, phonologie), de façon à permettre à l'élève non seulement de rendre son discours toujours plus intelligible mais également de développer sa pensée et son expression, pour la rendre de plus en plus fine et nuancée.

Quant à l'entrée par les **contenus culturels**, elle a été réaffirmée dans les derniers programmes parus, notamment dans les programmes des lycées, par des thématiques plus explicites encore – gage, là aussi, de sens pour l'élève. Cette approche encourage à utiliser des supports dont la variété et l'ancrage dans les aires linguistiques concernées sont sources de motivation pour les élèves.

Notons que la motivation naît également de **démarches pédagogiques variées**, porteuses de sens pour l'élève, dans des environnements favorables aux langues, qui favorisent la prise de parole, par exemple, par des travaux de groupes bien pensés.

Les nouveaux programmes des lycées accordent une place plus importante à la **médiation**, activité langagière relevant, en interaction, à la fois de la compréhension et de l'expression. Le terme de médiation est utilisé aujourd'hui dans tous les domaines de la vie. En langue vivante, il s'agit notamment de faciliter la communication interpersonnelle ou encore de faciliter l'accès d'une personne à un savoir, soit par une transposition linguistique (traduction, résumé dans une autre langue, etc.), soit par une explicitation de caractéristiques culturelles dont l'ignorance fait obstacle à l'échange. Si l'objet premier de la médiation est de faciliter la compréhension, elle prendra *in fine* tout son sens en cours de langue lorsque l'élève pourra remplir consciemment un rôle de médiateur entre des langues et des cultures.

En conclusion, on pourrait dire qu'un mot clé se dégage de ces propos, à savoir celui de diversité. Diversité des langues, des démarches, des supports – diversité comme gage de motivation de l'élève, de son implication dans l'apprentissage, comme gage d'ouverture au monde. Pour autant, un autre mot, qui, *a priori*, semble s'opposer au précédent, mérite notre attention, à savoir celui de constance. Car, en effet, il convient de souligner un point marquant de l'enseignement des langues vivantes qui traverse obstinément les siècles. Depuis son introduction dans le système éducatif français (de manière facultative par l'ordonnance de Charles X du 26 mars 1829, puis de manière obligatoire le 12 mars 1838 grâce au ministre Salvandy), l'enseignement des langues vivantes s'est évertué à créer des liens, tout d'abord avec des voisins proches (seuls l'allemand, l'anglais, l'espagnol

et l'italien étaient enseignés au XIX^e siècle), puis, au fil du temps, avec des interlocuteurs de plus en plus éloignés géographiquement.

La mobilité, qu'elle soit réelle ou virtuelle, ainsi que sa valorisation constituent donc aujourd'hui un enjeu fondamental pour donner tout son sens à l'apprentissage des langues vivantes – ou plutôt pour poursuivre, avec des modalités en phase avec notre temps, l'objectif premier de l'apprentissage des langues, à savoir la rencontre de l'Autre, de sa langue et de sa culture, par sa langue et sa culture.

Annexes

Évolution des effectifs d'élèves dans les principales langues étrangères enseignées dans le second degré entre 2005 et 2017 (y compris LV par correspondance)

Rentrée scolaire	Allemand Effectifs	Anglais Effectifs	Arabe Effectifs	Chinois Effectifs	Espagnol Effectifs	Hébreu Effectifs
2005	844 502	5 303 993	7 887	10 588	2 162 726	6 039
2017	894 695	5 562 494	14 752	43 747	3 210 872	7 011
Évolution entre 2005 et 2017	+ 50 193	+ 258 501	+ 6 865	+ 33 159	+ 1 048 146	+ 972

Rentrée scolaire	Italien Effectifs	Japonais Effectifs	Néerlandais Effectifs	Polonais Effectifs	Portugais Effectifs	Russe Effectifs
2005	242 135	2 983	1 499	365	12 449	15 153
2017	279 904	4 681	4 808	548	19 412	12 775
Évolution entre 2005 et 2017	+ 37 769	+ 1 698	+ 3 309	+ 183	+ 6 963	- 2 378

Source : Depp B1/ SI Scolarité.